

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

4 août 2006

SOMMAIRE

Advent Pharma Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	71831	LSA Re S.A., Luxembourg	71855
Advent Pharma Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	71832	Lumina Participation, S.à r.l., Luxembourg	71812
AIG Sicav, Luxembourg	71856	Luxafil Holdings S.A., Luxembourg	71856
BL, Sicav, Luxembourg	71849	Marchese Investments S.A., Luxembourg	71854
Capgro Holding S.A., Luxembourg	71849	MHP S.A., Luxembourg	71821
Capital Gestion, Sicav, Luxembourg	71852	Milwaukee Holding S.A., Luxembourg	71849
Chadys Invest Holding S.A., Luxembourg	71839	MM Consultants, S.à r.l., Luxembourg	71855
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg	71852	MO Holding S.A., Luxembourg	71819
Claymore Holding S.A., Luxembourg	71854	MR / PR Finance S.A., Esch-sur-Alzette	71811
Crystal Palace Investments S.A., Luxembourg	71843	New Med, S.à r.l., Esch-sur-Sûre	71843
Cuminvest Holding S.A., Luxembourg	71853	Nordstross, S.à r.l., Luxembourg	71839
Desai S.A., Luxembourg	71839	North European Financial Reinsurance S.A., Lu- xembourg	71855
Dextra Holding S.A., Luxembourg	71831	Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg	71830
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	71810	Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg	71856
Euromaf Re S.A., Luxembourg	71854	Orion One S.A., Luxembourg	71839
Expand Santé International, S.à r.l., Luxembourg	71813	P. Junk Bau, S.à r.l., Moutfort	71846
Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Luxembourg	71856	Paganini Holding S.A., Luxembourg	71833
Financial Ridge S.A., Luxembourg	71854	Protinvest S.A., Luxembourg	71843
Five Mounts Real Estate Investments S.A., Luxem- bourg	71853	Quality Investment S.A., Luxembourg	71851
Five Mounts Real Estate Investments S.A., Luxem- bourg	71853	Ramsac S.A., Luxembourg	71853
Fontoy Holding S.A., Luxembourg	71852	Reckinger Alfred S.A., Esch-sur-Alzette	71843
G.L.P. S.A., Luxembourg	71842	Renoir Holding S.A., Luxembourg	71852
G.L.P. S.A., Luxembourg	71842	Renoir Holding S.A., Luxembourg	71852
Galava International, S.à r.l., Luxembourg	71819	Rugby Realty Holding, S.à r.l., Luxembourg	71811
GER LOG 1 S.A., Luxembourg	71813	Rugby Realty Holding, S.à r.l., Luxembourg	71811
GHF-Baumobil, GmbH, Luxembourg	71855	Soibel S.A., Moutfort	71846
Héritiers Jules Gales S.A., Luxembourg	71831	Solorun, S.à r.l., Luxembourg	71819
Hôtel de la Gaichel, S.à r.l., Gaichel-Eischen	71849	Spes Invest S.A., Luxembourg	71833
Industrial Cooling Equipments S.A., Luxembourg	71842	SwedeAgri Reinsurance S.A., Luxembourg	71812
IPSE Dixit Holding S.A., Luxembourg	71830	Top Fly S.A., Luxembourg	71810
Iphias Holding S.A., Luxembourg	71833	Tristar Holding, S.à r.l., Luxembourg	71831
JPMorgan Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg	71830	Valores S.A.H., Luxembourg	71810
Lar Investissements S.A., Luxembourg	71812	Verlis Holding S.A., Luxembourg	71846
Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	71813	Vision Investments S.A., Luxembourg	71845
		Vitruvius International S.A., Luxembourg	71853
		Zenith Global Fund, Sicav, Luxembourg	71846

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2006

1. Les démissions de Monsieur Sandro Capuzzo et de Monsieur Pierre Mestdagh, Administrateurs de Catégorie A sont acceptées, avec effet à la date de la présente Assemblée. Il ne sera pas pourvu à leur remplacement.

2. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, est acceptée, avec effet à la date de la présente Assemblée. La société COMCOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

3. Le siège social de la société est transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048667/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

TOP FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048756/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

VALORES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 11.177.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue le 30 mars 2006

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs Messieurs Jacques Loesch et Jean Hamilius pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006 et accepte la démission de Monsieur Marc Loesch de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale décide d'élire comme nouvel administrateur Monsieur Pierre Lentz, demeurant au 5, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Loesch, administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048783/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

71811

RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.285.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 mai 2006

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michaël Cotton de sa fonction de gérant de la société avec effet au 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048905.03/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.285.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte de deux cessions de parts sociales effectuées en date du 11 mai 2006 que:

1) Mr Michaël Cotton,

a cédé:

- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l. à M. Andrew Dysart, résidant à P.O. Box 4471 Greenwich CT 06831, Etats-Unis d'Amérique.

2) Mme Jennifer Cotton,

a cédé:

- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l. à Mme Elisabeth Dysart, résidant à P.O. Box 4471 Greenwich CT 06831, Etats-Unis d'Amérique.

Suite à ces transferts, les parts sociales de RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- M. Andrew Dysart 250 parts sociales

- Mme Elisabeth Dysart 250 parts sociales

Total 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour RUGBY REALTY HOLDING, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048906.03/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MR / PR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 79.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07665, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour MR / PR FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050773.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

71812

LUMINA PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.777.475,-.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 88.254.

—
EXTRAIT

Le 31 mars 2006, les associés de la société ont constaté la démission avec effet immédiat de M. Arnaud Desclèves et de M. Jacques Garaïalde de leurs fonctions de gérants et ont nommé comme nouveaux gérants, avec effet immédiat, M. Jean-Yves Hemery, ayant son adresse professionnelle 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France, M. Mattia Caprioli, ayant son adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, M. Nikolaus Bethlen, ayant son adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD et TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 50.162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour LUMINA PARTICIPATION

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048825/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.083.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2006

- La démission de Monsieur Federico Innocenti de son poste d'administrateur est acceptée. Monsieur Heitz Jean-Marc, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LAR INVESTISSEMENTS S.A.

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048909.03/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SwedeAgri REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 23.613.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 9 mai 2006

L'Assemblée Générale du 9 mai 2006 reconduit le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Larsake Adebring,
- Monsieur Göran Almberg,
- Monsieur Lars Holmgren.

L'Assemblée Générale annuelle du 9 mai 2006 nomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

SwedeAgri REINSURANCE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048966.03/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

71813

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 39.564.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu par lettre circulaire

Le conseil d'administration de la société accepte la démission de M. Matthew Baldassano en sa qualité d'administrateur de la société avec effet à partir du 18 avril 2006.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048912.03/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EXPAND SANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.143.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.703.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 29 décembre 2004

Il résulte des résolutions des associés du 29 décembre 2005 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., pour une durée d'au moins 5 ans;
2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

Signature

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048916.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.075.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of May.

Before Mr Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 1 S.A., a company originally governed by the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of Mr André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of Mr Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Company Register of Luxembourg under number B 113.075 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting was presided by Ms Danielle Kolbach, avocat à la Cour, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, would remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) divided into two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) shares of category A («Shares A») and eight hundred and twenty-two (822) shares of category B («Shares B») being together with shares A the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand four hundred ninety Euro (EUR 154,490.-) by the issuance of eleven thousand and six hundred and two (11,602) new Shares A having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) new Shares B having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and so as to raise it from its current amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) Shares A and eight hundred and twenty-two (822) Shares B of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to one hundred eighty-seven thousand and four hundred ninety (EUR 187,490.-) represented by fourteen thousand and eighty (14,080) Shares A and four thousand six hundred and sixty-nine (4,669) Shares B of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of eleven thousand and six hundred two (11,602) new Shares A of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and subsequent payment in cash for an aggregate amount of one hundred sixteen thousand and twenty Euro (EUR 116,020.-);

3. Subscription by the UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Scotland («Shareholder B») of three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) new Shares B of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and subsequent payment in cash for an aggregate amount of thirty-eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 38,470);

4. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company accordingly;

5. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

6. Appointment of Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Mr François Brouxel, lawyer, born in Metz, France, on 16 September 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Ms Samia Rabia, lawyer, born in Longwy, France, on 10 February 1974, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg as A Directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

7. Appointment of Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut, Lebanon, on 29 June 1966 professionally residing at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as an ordinary director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

8. Appointment of Mr Derek MacDonald, banker, born in Paisley, Scotland on 9 August 1967, residing at 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, Cumbernauld G68 0GH, UK, as a B Director of the Company, for a term ending at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

9. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

10. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand four hundred ninety Euro (EUR 154,490.-) by the issuance of eleven thousand and six hundred and two (11,602) new Shares A having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) new Shares B having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and so as to raise it from its current amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) Shares A and eight hundred and twenty-two (822) Shares B of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to one hundred eighty-seven thousand and four hundred ninety (EUR 187,490.-) represented by fourteen thousand and eighty (14,080) Shares A and four thousand six hundred and sixty-nine (4,669) Shares B of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue eleven thousand and six hundred and two (11,602) Shares A with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing Shares A.

The new Shares A will be issued against a payment in cash of one hundred and sixteen thousand and twenty Euro (EUR 116,020.-) fully paid in by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) Shares B with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing Shares B.

The new Shares B will be issued against a payment in cash thirty eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 38,470.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 23 May 2006.

The said proxy, will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, for eleven thousand and six hundred two (11,602) new Shares A and to make payment in full and in cash for such new Shares A, for an aggregate amount of one hundred sixteen thousand and twenty Euro (EUR 116,020.-).

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch that the amount of one hundred sixteen thousand and twenty Euro (EUR 116,020.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue eleven thousand and six hundred two (11,602) new Shares A having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot eleven thousand and six hundred two (11,602) new Shares A having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold fourteen thousand and eighty (14,080) Shares A of the Company.

Further appeared Ms Danielle Kolbach, avocat à la Cour, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 24 May 2006.

The said proxy, will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, for three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) new Shares B and to make payment in full and in cash for such new Shares B, for an aggregate amount of thirty-eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 38,470).

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at L-2953 Luxembourg 69, route d'Esch that the amount of EUR thirty-eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 38,470.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) new Shares B having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot thirty-eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 3,847.-) new Shares B having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold four thousand six hundred and sixty-nine (4,669) Shares B of the Company.

Third resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one hundred eighty-seven thousand and four hundred ninety Euro (EUR 187,490.-), represented by eighteen thousand seven hundred and forty-nine (18,749) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into fourteen thousand and eighty (14,080) class A shares (the «A Shares») and four thousand six hundred and sixty-nine (4,669) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»).»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint the following as A directors:

1. Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on 28 December 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as an A director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

2. Mr François Brouxel, lawyer, born in Metz, France, on 16 September 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as an A director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

3. Ms Samia Rabia, lawyer, born in Longwy, France, on 10 February 1974, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as an A director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint the following as a ordinary director

1. Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut, Lebanon, on 29 June 1966 professionally residing at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as ordinary director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2006 with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda;

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint the following as a B director:

1. Mr Derek MacDonald, banker, born in Paisley, Scotland, on 9 August 1967, residing at 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, as a B director of the Company, for a term ending at the end of the annual

general meeting of the Company to be held in two thousand and six (2006) with effect as at the date of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda.

Sixth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at two thousand nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 1 S.A., une société de droit luxembourgeois originairement constitué sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.075 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mme Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Edward Hyslop, solicitor, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les Actions A) et huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les Actions B), ensemble avec les actions A «les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 154.490,-) par l'émission d'onze mille six cent deux (11.602) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) Actions A et huit cent vingt-deux (822) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 187.490,-) représenté par quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions A et quatre mille six cent soixante-neuf (4.669) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») d'onze mille six cent deux (11.602) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent seize mille vingt euros (EUR 116.020,-);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social à Level 1, Cytymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Ecosse («Actionnaire B») de trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de trente-huit mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 38.470,-);

4. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

6. Nomination de M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; M. François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, né le 10 février 1974 à Longwy, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la

Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

7. Nomination de M. Michael Chidiac, chartered investment surveyor, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur ordinaire de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

8. Nomination de M. Derek MacDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, résidant professionnellement au 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, Cumbernauld G68 0GH, UK, en tant qu'administrateur B de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

9. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions;

10. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 154.490,-) par l'émission d'onze mille six cent deux (11.602) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) Actions A et huit cent vingt-deux (822) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 187.490,-) représenté par quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions A et quatre mille six cent soixante-neuf (4.669) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé que la Société émettra onze mille six cent deux (11.602) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent seize mille vingt euros (EUR 116.020,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée décide que la Société émettra trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de trente-huit mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 38.470,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Mme Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée 23 mai 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour onze mille six cent deux (11.602) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent seize mille vingt euros (EUR 116.020,-).

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de cent seize mille vingt euros (EUR 116.020,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra onze mille six cent deux (11.602) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer onze mille six cent deux (11.602) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra quatorze mille quatre-vingt (14.080) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Mme Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 23 mai 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de trente-huit mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 38.470,-).

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de trente-huit mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 38.470,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer trois mille huit cent quarante-sept (3.847) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra quatre mille six cent soixante-neuf (4.669) Actions B de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingts dix euros (EUR 187.490,-) représenté par dix-huit mille sept cent quarante-neuf (18.749) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune divisé en quatorze mille quatre-vingt (14.080) actions de catégorie A («les Actions A») et quatre mille six cent soixante-neuf (4.669) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, («les Actions».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer Administrateur A les personnes suivantes:

1. M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

2. M. François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

3. Mme Samia Rabia, avocat à la Cour, né le 10 février 1974 à Longwy, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer Administrateur ordinaire la personne suivante:

1. M. Michael Chidiac, chartered investment surveyor, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur ordinaire de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda;

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer Administrateur B la personne suivante:

1. M. Derek MacDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, résidant professionnellement au 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, Cumbernauld G68 0GH, UK, en tant qu'administrateur B de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2006 et prenant effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue sur base du présent agenda.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à deux mille neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, S. Rabia, E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2006, vol. 536, fol. 82, case 7. – Reçu 1.544,90 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2006.

J. Seckler.

(053655.03/231/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GALAVA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 86.083.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 avril 2006

L'associé unique décide de démissionner Monsieur Gallassin de son mandat de Gérant à compter de ce jour.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048917.03/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 79.276.

Extrait du Conseil d'Administration du 20 avril 2005

M. Murat Benli décide de démissionner de sa fonction d'administrateur de classe A de la société avec effet immédiat. En remplacement, le Conseil d'Administration décide de co-opter M. Jean-Marc Debaty avec adresse au Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe A de la société.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048924.03/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SOLORUN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 116.767.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société NEMARK ASSETS INC. avec siège social établi à Panama-City, Aquilino de la Guardia N° 8 (Numéro du Registre 3.937),

2.- La société DINKEL CAPITAL S.A. avec siège social établi à Panama-City, Aquilino de la Guardia N° 8 (Numéro du Registre 16.485),

3.- La société BAY SPRINGS S.A. avec siège social établi à Panama-City, Aquilino de la Guardia N° 8 (Numéro du Registre 16.482),

toutes trois ici représentées par Monsieur Ralph Bourgnon, employé privé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Genève, le 17 mai 2006, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOLORUN.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objets la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt et un mille euros (21.000,- EUR), représenté par huit cent quarante (840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Au siège de la société sera tenu un registre des associés.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts ne sera opposable à la société qui à partir du jour de report sur le registre des associés.

Aucune cession de parts à un non-associé, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, ne peut être effectuée sans le consentement des associés décidé à la majorité des trois quarts des parts.

Avant toute cession de parts à un non-associé, le cédant doit informer le ou les associés par une lettre recommandée en indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du cessionnaire ainsi que le nombre de parts à céder.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison de cautionnement est interdite.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises que moyennant le consentement des associés survivants accordé à la majorité des trois quarts des parts des survivants. Les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées, doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 6.

Cette offre est à faire dans un délai de trois (3) mois.

L'exercice du droit de vote ayant appartenu au défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les huit cent quarante (840) parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1.- NEMARK ASSETS INC, prénommée, deux cent quatre-vingts parts	280
2.- DINKEL CAPITAL S.A., prénommée, deux cent quatre-vingts parts	280
3.- BAY SPRINGS S.A., prénommée, deux cent quatre-vingts parts	280
Total: huit cent quarante parts.	840

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de vingt et un mille euros (21.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.100,- EUR.

Assemblée générale

Ensuite les associées, agissant comme ci-avant ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

A.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme Mouthon, gérant de sociétés, demeurant à Casablanca (Maroc), 52, Lotissement Vindi Blade.

Monsieur Ronald Weber, gérant de sociétés demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

B.- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Bourgnon, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 62, case 8. – Reçu 210 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 2006.

P. Decker.

(052284.03/206/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MHP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) WTI TRADING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus with registered number 169586, having its registered office at Digeni Akrita 8, 3rd Floor, Flat/Office 303, P. C. 1045, Nicosia, Cyprus;

represented by Mr Oliver Peters, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 May 2006.

2) ORR GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of Belize with registered number 48396, having its registered office at No. 5 New Road, P.O. Box 388, Belize City, Belize Central America;

represented by Mr Oliver Peters, previously named, pursuant to a proxy dated 29 May 2006.

The proxies given, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they declare to organize between themselves.

Art. 1. Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of MHP S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, entering into leases, including financial leases, dealing in commodities that are not securities, acquisition of assets generally, selling assets generally, giving security, giving and receiving indemnities and security.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises, including trusts and unincorporated associations, and may render any assistance by way of loans, guarantees, security or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

In general, the Company may carry on any business or activity whatsoever, which it may consider expedient with a view to rendering profitable or enhancing directly or indirectly the value of the Company's undertaking in any of its properties or assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at three hundred forty million Euro (EUR 340,000,000.-) represented by one hundred seventy million (170,000,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-).

During the period of five years from the date of publication of the present deed, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of directors may from time to time decide. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors is also authorised to issue such shares without the shareholders having any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company, or to any other duly authorised person, the power of accepting, subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The Company may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by two directors.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by the board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The board of directors will operate in accordance with its internal regulations (the «Regulations») which shall be binding upon all organs of the Company.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least ten calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where forty-eight hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the single signature of the duly appointed chief executive officer («CEO») of the Company or, where appropriate, by the joint signatures of any two directors, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

In accordance with the above provisions, the board of directors shall delegate its day to day management as well as the representation of the Company towards third parties in relation with such management to a chief executive officer.

The board of directors may create from time to time one or several committees composed of board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the regulations as defined in article 7 of these articles of incorporation. In any event, the board of directors shall create a Nominations and Remuneration Committee and an Audit Committee.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company (which shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such legal entity or legal person) of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fifteenth day in the month of June at twelve noon.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of the Company shall be convened by the board of directors.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s). The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription and liberation

The shares in the Company are subscribed as follows:

1) WTI TRADING LIMITED, prenamed, nineteen thousand nine hundred and ninety-nine shares	19,999
2) ORR GROUP LIMITED, prenamed, one (1) share	1
Total: twenty thousand shares	20,000

All these shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to set the number of directors at seven and to appoint the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2006.

- Yuriy A. Kosuyk, Chairman and Chief Executive Officer, born on 27 May 1968 in Gaivoron, Kirovohrad, residing in Berezhnyakivska str., 16A, ap. 221, Kiev, Ukraine;
- Victoriya B. Kapelushnaya, Director, born on 3 January 1970 in Iziaslav, Khmelnytsky, residing in Chornobilska str., 4/56 ap. 198, Kiev, Ukraine;
- Serhiy Malashenko, Director, born on 9 October 1969 in Mala Wyska, Kirovohrad, residing in Mala Viska, Kirovogradskyy Reg., L. Tolstogo st., Ukraine;
- Yevhen H. Shatokhin, Director, born on 18 February 1976 in Dnepropetrovsk, Ukraine, residing in Gomelska str., 55, ap.31. Dnepropetrovsk, Ukraine;
- John Clifford Rich, Director, born on 10 May 1952 in Sydney, Australia, residing in Macka Bayildim Cad 8 Macka, Istanbul 34357;
- Charles Adriaenssen, Director, born on 9 November 1956 in Belgrade, Yugoslavia, residing in Ter Eiken Voordestraat 50, 1851 Humbeek, Belgium; and
- John Grant, Director, born on 13 October 1945 in Belfast, Northern Ireland, residing in the Malthouse, Manor Lane, Claverdon, Warwickshire CV35 8NH.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2006.

Third resolution

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

Fourth resolution

The address of the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) WTI TRADING LIMITED, une société constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Digeni Akrita 8, 3rd Floor, Flat/Office 303, P. C. 1045, Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 169586;

représentée par Monsieur Oliver Peters, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2006.

2) ORR GROUP LIMITED, une société constituée sous les lois de Belize et ayant son siège social au No. 5 New Road, P.O. Box 388, Belize City, Belize Central America, enregistrée au Registre des Sociétés de Belize sous le numéro 48396; représentée par Monsieur Oliver Peters, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2006.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MHP S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats d'obligations, de reconnaissances de dettes, de bons et de toutes autres valeurs mobilières, la conclusion de baux y compris des baux de nature financière, la négociation de

matières premières qui n'ont pas la nature de valeurs mobilières, l'acquisition de titres en général, la vente de titres en général, le fait de se porter garant et le fait de donner et de recevoir des indemnités et des garanties.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises de nature financière, industrielle ou commerciale, y compris des trusts et des associations non enregistrées, et peut prêter assistance à des filiales, à des sociétés affiliées ou à des sociétés mères au moyen de prêts, de garanties, de cautions ou autre.

La Société peut faire toute sorte d'emprunts et émettre des titres, des certificats d'actions préférentielles, des obligations, des billets à ordre, des titres négociables, des garanties, et passer des contrats de crédit, des contrats d'achat d'obligations, des contrats de souscription, des contrats de main d'oeuvre, des trusts ou émettre tout type d'instruments financiers ou des documents et entrer dans toute sorte de transactions commerciales de «hedging», de «swap» et de dérivées.

De manière générale, la Société peut poursuivre toute sorte d'activités qu'elle considérerait comme opportune dans le sens ou cette activité accroît la rentabilité de la Société ou améliore directement ou indirectement la valeur de ses actifs et de ses biens.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut assurer toutes opérations pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à trois cent quarante millions d'euros (EUR 340.000.000,-) représenté par cent soixante-dix millions (170.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais pourront être souscrites, vendues et émises de la manière arrêtée par le conseil d'administration au moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné. Le conseil d'administration pourra également émettre ces actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs. La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration fonctionnera conformément à son propre règlement intérieur («le Règlement») qui s'appliquera à tous les organes de la Société.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personne(s) convoquant l'assemblée détermine(nt) l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé quarante-huit heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle du Président-Directeur-Général de la Société nommé à cet effet, ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comité(s), qu'il(s) soi(en)t composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Conformément à ce qui précède, le conseil d'administration déléguera sa gestion journalière ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un président-directeur général.

Le conseil d'administration peut créer, à un moment donné, un ou plusieurs comité(s) composé(s) d'administrateurs et/ou de personnes externes auquel il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions qu'il considère opportuns. Ces comités agissent conformément aux dispositions de l'article 7 des présents statuts. A tout moment, le conseil d'administration peut créer un Comité de Nominations et de Rémunération et un Comité d'Audit.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit administrateur d'une société actionnaire ou d'une société affiliée (c'est-à-dire une autre entité légale ou une autre personne morale qui, directement ou indirectement, via un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée ou est sous le contrôle commun de cette entité légale ou de cette personne morale) d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois de juin à douze heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions sont souscrites comme suit:

1) WTI TRADING LIMITED, prénommée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	19.999
2) ORR GROUP LIMITED, prénommée, une action	1
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à sept personnes et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2006:

- Yuriy A. Kosuyk, Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur Général, né le 27 mai 1968 à Gai-voron, région de Kirovohrad, demeurant à Berezhnyakivska str., 16A, ap. 221, Kiev, Ukraine;
- Victoriya B. Kapelushnaya, Administrateur, née le 3 janvier 1970 à Iztaslav, région de Khmelnytsky, demeurant à Chornobilska str., 4/56 ap. 198, Kiev, Ukraine;
- Serhiy Malashenko, Administrateur, né le 9 octobre 1969 à Mala Wyska, région de Kirovohrad, demeurant à Mala Viska, Kirvogradskyy Reg., L. Tolstogo st., Ukraine;
- Yevhen H. Shatokhin, Administrateur, né le 18 février 1976 à Dnepropetrovsk, Ukraine, demeurant à Gomelska str., 55, ap.31. Dnepropetrovsk, Ukraine;
- John Clifford Rich, Administrateur, né le 10 mai 1952 à Sydney, Australie, demeurant à Macka Bayildim Cad 8 Macka, Istanbul 34357;
- Charles Adriaenssen, Administrateur, né le 9 novembre 1956 à Belgrade, Yougoslavie, demeurant à Ter Eiken Voordestraat 50, 1851 Humbeek, Belgique; et
- John Grant, Administrateur, né le 13 octobre 1945 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant the Malthouse, Manor Lane, Claverdon, Warwickshire CV35 8NH.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer DELOITTE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme commissaires aux comptes de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2006.

Troisième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006, vol. 903, fol. 92, case 7. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054260.03/239/534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

JPMorgan LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain O.S. Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Robert van der Meer, Monsieur Jean Frijns et Madame Andrea L. Hazen en date du 28 avril 2006, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2006.

Au 28 avril 2006, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Iain O.S. Saunders (Président),
- M. James B. Broderick,
- M. André Elvinger,
- M. Pierre Jaans,
- M. Robert van der Meer,
- M. Jean Frijns,
- Mme Andrea L. Hazen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour JPMorgan LIQUIDITY FUNDS

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050250.03/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 31.876.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 18 avril 2006

L'Assemblée Générale du 18 avril 2006 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Per Olsson,
- Monsieur Tomas Matsson,
- Monsieur Leif Bolander.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Le mandat de Monsieur Tony Nordblad n'est pas renouvelé.

L'Assemblée Générale renomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société OLLE OLSSON REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050489.03/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

IPSE DIXIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(050567.03/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

HERITIERS JULES GALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 52.907.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(050633.03/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DEXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(050659.03/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

TRISTAR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.200.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(050758.03/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

**ADVENT PHARMA HOLDING, Société à responsabilité limitée,
(anc. ADVENT DEVA HOLDING, Société à responsabilité limitée).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 115.943.

In the year two thousand and six, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT DEVA (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on May 3, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT DEVA HOLDING (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change, with immediate effect, the name of the Company into ADVENT PHARMA HOLDING.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 4. «The Company will assume the name of ADVENT PHARMA HOLDING.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT DEVA (CAYMAN) LIMITED, une limited liability company constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 4 mai 2006.

La procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de ADVENT DEVA HOLDING (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné, en date du 11 avril 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination de la Société, laquelle sera désormais ADVENT PHARMA HOLDING.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et est désormais rédigé comme suit:

Art. 4. «La Société prend la dénomination de ADVENT PHARMA HOLDING.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2006, vol. 903, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054511.03/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ADVENT PHARMA HOLDING, Société à responsabilité limitée,
(anc. ADVENT DEVA HOLDING, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 115.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054514.03/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

PAGANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 37.323.

En vertu l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006. Signature.
(050774.03/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

IPHIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.321.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006. Signature.
(050778.03/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SPES INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 116.830.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- 1) SPES, S.à r.l., with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, represented by Mr Gautier Rochez, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 3, 2006.
- 2) Mr Roeland P. Pels, manager, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, represented by Mr Gautier Rochez, prenamed, by virtue of a proxy given on May 3, 2006.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of SPES INVEST S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties wherever the may be located.

The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participation in

any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation of the day-to-day management to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The Board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of June at 4 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st of December 2006.

2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up
1. SPES, S.à r.l., prenamed	499	499,000.- EUR
2. Mr Roeland P. Pels, prenamed.	1	1,000.- EUR
Total	500	500,000.- EUR

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eight thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors for duration ending at the annual general meeting of 2010:

1) Mr Roeland P. Pels, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Hilversum, The Netherlands, on August 28, 1949.

2) Mr Bart Zech, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Putten, The Netherlands, on September 5, 1969.

3) Mr Joost Tulkens, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Someren, The Netherlands, on April 26th, 1973.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2010: GALINA INCORPORATED, RG Hodge Plaza, Wickhams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- SPES, S.à r.l., ayant son siège à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 3 mai 2006.

2.- Monsieur Roeland P. Pels, gérant, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représenté par Monsieur Gautier Rochez, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée le 3 mai 2006.

Les prérites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SPES INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la vente pour son propre compte de biens immobiliers situés n'importe où.

La Société peut faire toutes opérations (i) liées directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de son objet et (ii) liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise ou société de n'importe quelle forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra accomplir toutes opérations au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et faire tout investissement jugé nécessaire pour réaliser et développer son objet, permis par loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré EUR
1. SPES, S.à r.l., prédésignée	499	499.000,- EUR
2. Monsieur Roeland P. Pels, prénommé	1	1.000,- EUR
Total	500	500.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- 1.- Monsieur Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Hilversum, Pays-Bas, le 28 août 1949.
- 2.- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969.
- 3.- Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Sommeren, le 26 avril 1973.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2010: GALINA INCORPORATED, RG Hodge Plaza, Wickhams Cay I, P.O. Box 3164 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rochez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2006, vol. 436, fol. 91, case 4. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(054143.03/242/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

CHADYS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(050781.03/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DESAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050784.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

NORDSTROSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 9, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 33.521.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour NORDSTROSS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050785.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

ORION ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 116.839.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2. Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (Soparfi) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ORION ONE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

En cas de démission ou cessation du président, l'entière responsabilité du conseil d'administration cesse, l'assemblée, pour la nomination du nouveau conseil d'administration, convoque d'urgence les administrateurs restants lesquels, pendant l'intervalle, pourront accomplir uniquement des actes de gestion ordinaire.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou par voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois mille cent quatre-vingt-dix actions	3.190
2. Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, dix actions	10
Total: trois mille deux cents actions.	3.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Alessandro Arcioni, comptable, né à Milan (Italie), le 22 novembre 1939, demeurant à Viale Bianca Maria 39, Milan (Italie);

2. Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

4. Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Monsieur Alessandro Arcioni, préqualifié, est nommé aux fonctions de premier président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2006, vol. 903, fol. 94, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054264.03/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

INDUSTRIAL COOLING EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050787.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 92.527.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050856.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 92.527.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050854.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

71843

RECKINGER ALFRED S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 58.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour RECKINGER ALFRED S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050788.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CRYSTAL PALACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050791.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

NEW MED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, Um Holtz.

R. C. Luxembourg B 103.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05498, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour NEW MED, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050792.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

PROTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 116.762.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROTINVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Mike Jimmy Tong Sam, expert comptable, né à Moka (Ile Maurice), le 24 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur;
 - Monsieur Vincent Willems, employé privé, né à Liège (Belgique), le 30 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Lawrence Brian Workman, expert comptable, né à Philadelphia/Pennsylvania (U.S.A.), le 30 septembre 1960, demeurant à L-8472 Eischen, 49C, Grand-rue.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.769.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 76, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(052150.03/231/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VISION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(050793.03/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

71846

P. JUNK BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16A, Soibelwee.
R. C. Luxembourg B 41.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour JUNK BAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050794.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

ZENITH GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.422.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(050799.03/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SOIBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16A, Soibelwee.
R. C. Luxembourg B 102.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour SOIBEL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050800.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

VERLIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.760.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VERLIS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jeudi du mois de décembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC, ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), une action . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions.	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), faisant 77,42%, de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Muller, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 76, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(052145.03/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

71849

CAPGRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(050805.03/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

HOTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel-Eischen.

R. C. Luxembourg B 21.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour HOTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050809.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.243.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(050811.03/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MILWAUKEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 116.758.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'EST S.A., ayant son siège social à Panama-City, 54th Street, Arango-Orillac Building (République du Panama);

2.- La société de droit panaméen LTA INVESTMENTS INC, ayant son siège social à Panama-City, 54th Street, Arango-Orillac Building (République du Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MILWAUKEE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit panaméen SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'EST, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- La société de droit panaméen LTA INVESTMENTS INC, prédésignée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Benoît Sirot, employé privé, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Luciano Martinelli, consultant fiscal, né à Côme (Italie), le 18 février 1948, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Giacometti 1 (Suisse).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme de droit suisse CONSOLIDA S.A., ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, Via Louis Pasteur 1, CP 3142 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Mendrisio (Suisse) sous le numéro CH.524.3.001.853-2.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2006, vol. 536, fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(052143.03/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

QUALITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.412.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(050813.03/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CAPITAL GESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.332.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(050814.03/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FONTOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.623.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(050817.03/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.914.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(050818.03/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.373.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(051844.03/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.373.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(051837.03/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

71853

RAMSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(050820.03/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 22.126.

—
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(050827.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CUMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.723.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(050829.03/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIVE MOUNTS REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050864.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIVE MOUNTS REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050866.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MARCHESE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(050832.03/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

EUROMAF RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 66.783.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

(050833.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CLAYMORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(050836.03/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Maria Luz Arcal Perales, comptable, demeurant 56, Camino de la Fuente in E-28100 Algobendas (Madrid), de Monsieur Francisco Hernando Arcal, avocat, 56, Camino de la Fuente in E-28100 Algobendas (Madrid) et de Monsieur Alvaro Hernando Arcal, ingénieur, demeurant 56, Camino de la Fuente in E-28100 Algobendas (Madrid) 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050983.03/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

71855

**LSA RE, Société Anonyme,
(anc. LUCARE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 45.422.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LSA RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(050837.03/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MM CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 83.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour MM CONSULTANTS, S.à r.l.

Signature

(050841.03/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 52.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(050843.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

**GHF-BAUMOBIL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftskapital: EUR 45.000,00.**

Gesellschaftssitz: D-10178 Berlin, 5, Spreeufer.
Niederlassungssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 116.708.

Niederlassung Luxemburg

- a) Adresse der Niederlassung Luxemburg: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
 - b) Tätigkeit: Bauplanung, Bauberatung und Baudurchführung;
 - c) Handelsregisternummer in Deutschland: 55973 B Amtsgericht Charlottenburg;
 - d) Bezeichnung: GHF-BAUMOBIL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung;
 - e) Geschäftsführer:
 - a. Herr Alwin Gernard, Dipl.-Ingenieur, wohnhaft in Berlin;
 - b. Herr Mathias Ferchow, Kaufmann, wohnhaft in Berlin.
 - f) Vertreter in Luxemburg: Herr Alwin Gernard, Dipl.-Ingenieur, wohnhaft in Berlin, Einzelprokura.
Einzelprokura: Herr Gernot Kos, beruflich wohnhaft in Luxemburg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Mai 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050851.03/502/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

**FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. - FIDUCIAIRE
D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 107.298.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. - FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES

Signatures

(050844.03/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LUXAFIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.259.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(050847.03/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 31.876.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société OLLE OLSSON REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(050848.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

AIG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.227.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour AIG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(050849.03/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.
